

---

---

**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Vendredi 2 avril 1971.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président a tout d'abord félicité, à l'occasion des élections municipales, ses collègues élus ou réélus.

La commission a ensuite désigné :

— M. Cornu comme rapporteur de la proposition de loi (n° 152 rectifié, session 1970-1971), de M. Louis Jung et plusieurs de ses collègues, tendant à la modification des articles 35, 43, 46 et 71 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ;

— Mme Goutmann comme rapporteur de la proposition de loi (n° 154, session 1970-1971), de M. Guy Schmaus et les membres de groupe communiste et apparenté, tendant au développement du sport et des activités physiques ;

— M. Cogniot comme rapporteur de la proposition de loi (n° 135, session 1970-1971), de M. Jacques Duclos et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à commémorer le centième anniversaire de la Commune de Paris qui fut le premier gouvernement socialiste du monde.

Le président a ensuite annoncé une prochaine visite de la commission à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (S. A. C. E. M.) et le prochain envoi à tous les membres de la commission du rapport sur l'enseignement du français à l'école élémentaire (rapport Rouchette).

## AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Vendredi 2 avril 1971.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Maurice Schumann sur les principaux points de la situation internationale : les relations franco-algériennes, la situation au Moyen-Orient et les problèmes de l'unification européenne.

Sur le premier point, le Ministre des Affaires étrangères a fait l'historique des négociations et des difficultés rencontrées notamment depuis la décision unilatérale prise par le gouvernement algérien le 14 février dernier, qui soulève la question de l'indemnisation des sociétés françaises. Il n'a pas voulu se prononcer sur les nouvelles négociations à peine amorcées depuis que M. Hervé Alphand a été désigné pour renouer le dialogue avec Alger. M. Schumann a toutefois tenu à souligner que si la France souhaite vivement aboutir à un accord d'ensemble, elle n'est pas disposée à le conclure à n'importe quel prix.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé les principes qui sont à la base de la politique française : Israël a droit à une existence reconnue et souveraine mais non à conserver éternellement des territoires conquis, l'évacuation ne saurait avoir lieu sans contrepartie, une force internationale devrait être interposée entre les belligérants et ne devrait pouvoir être retirée que sur accord unanime des membres du Conseil de sécurité.

M. Schumann a en outre traité des problèmes concernant l'unification européenne et notamment des pourparlers engagés en vue de l'élargissement du Marché commun.

Le ministre a ensuite répondu à un certain nombre de questions qui lui furent posées notamment par MM. Boin, Périquier, du Luart, de La Vasselais et le président.

## AFFAIRES SOCIALES

**Vendredi 2 avril 1971.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — Ayant exprimé ses vœux pour que la commission puisse accomplir, au cours de la nouvelle session, le travail fertile qui semble devoir lui être demandé, le président a donné connaissance de la liste des vingt-cinq projets et propositions qui seront sans doute soumis à son examen.

Ont d'ores et déjà été désignés comme rapporteurs :

— M. Lambert, de la proposition de loi (n° 123, session 1970-1971), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail ;

— M. Aubry, de la proposition de loi (n° 69, session 1970-1971) de Mme Lagatu, tendant à donner à toutes les jeunes filles et aux femmes travailleuses, une formation professionnelle leur permettant d'accéder aux emplois qualifiés ;

— M. Gaudon, de la proposition de loi (n° 122, session 1970-1971) de M. Viron, tendant à prendre en considération les périodes d'arrêt de travail dues à des invalidités de guerre en vue de l'ouverture du droit à une pension de retraite ;

— M. Viron, de la proposition de loi (n° 160, session 1970-1971) de M. Duclos, tendant à porter à 450 F par mois le minimum garanti pour les personnes âgées et à 8.400 F par an et par personne le plafond de ressources ouvrant droit aux allocations vieillesse ;

— M. Aubry, de la proposition de loi (n° 161, session 1970-1971) de M. Viron, tendant à améliorer les conditions de fonctionnement des institutions mutualistes.

La commission a décidé de demander à être saisie pour avis de la proposition de loi (n° 164, session 1970-1971) de M. Dailly, tendant à la création, au sein des conseils de prud'hommes, de sections spécialement organisées pour les cadres.

M. Courroy a été désigné comme rapporteur pour avis.

Ont été désignés comme rapporteurs officieux :

— M. Lemarié, pour le projet de loi (n° 1479, A. N.) portant modification des dispositions du chapitre IV du Titre II du Livre II du Code du travail ;

— M. Villard, pour le projet de loi (n° 1504, A. N.) modifiant et complétant les articles L. 504-1 et L. 504-2 du Code de la Santé publique ;

— M. Jean Gravier pour le projet de loi relatif aux entreprises de travail temporaire et au marché de main-d'œuvre ;

— Mme Cardot, pour le projet de loi tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés ;

— M. Méric, pour le projet de loi relatif à la durée hebdomadaire du travail.

La commission a entendu un premier exposé de son président sur les conditions dans lesquelles s'engagera probablement l'examen du projet de loi sur le travail temporaire ; elle a décidé de demander à entendre M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population accompagné de M. Philippe Dechartre, Secrétaire d'Etat. Un groupe de travail a, d'autre part, été constitué, composé du président et du rapporteur, M. Jean Gravier, et de MM. Cathala, Courbatère, Gaudon, Henriet et Souquet.

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LES  
CONDITIONS TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINAN-  
CIERES DE CONCEPTION, DE CONSTRUCTION, D'AME-  
NAGEMENT ET DE GESTION DES ABATTOIRS ET DU  
MARCHÉ D'INTERET NATIONAL DE PARIS - LA VILLETTE

**Vendredi 2 avril 1971.** — *Présidence de M. Pierre Marcilhacy, président.* — Au cours d'une séance qui s'est tenue le matin et l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du projet de rapport présenté par M. André Mignot, rapporteur, MM. Francisque Collomb, Victor Golvan et Raoul Vadepied, rapporteurs adjoints. Elle a, ensuite, abordé l'examen des conclusions du rapport présentées par M. André Mignot et a décidé de tenir une dernière réunion le 6 avril.

---

**Erratum.**

---

Bulletin n° 13 du 30 mars 1971, page 308, avant-dernier alinéa :  
(AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN. — *Jeudi 4 mars 1971.*)

Lire :

— M. Chatelain, pour la proposition de loi (n° 352, session 1969-1970), tendant à assurer le développement du commerce indépendant et de l'artisanat ;